

La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur élargissant la compétence du juge français pour connaître des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide et des crimes de guerre a été adoptée par la commission des lois du Sénat.

Lire :

>> [Le communiqué de la commission des lois](#)

>> [Le compte-rendu des travaux de la commission](#)

>> [La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur](#)